



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2015.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- M. Grégory FORNY	Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Marie-Claude FONTAINE qui donne pouvoir à M. Gérard STOECKLIN,
- M. Jean-Marie BISSLER qui donne pouvoir à M. David SUTTER,
- Mme Sandrine SPERISSEN qui donne pouvoir à Mme Caroline HERRMANN.

Secrétaire de séance : M. Gérard STOECKLIN.

Date de la convocation : 19 février 2015.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015**
- 3°) **Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)**
- 4°) **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**
- 5°) **Convention avec GRDF**
- 6°) **Espace Schuffenecker : mise en accessibilité**
- 7°) **École maternelle**
- 8°) **Forêt : achat de parcelles**
- 9°) **Achat de terrain**
- 10°) **Emplois d'été**
- 11°) **Délégations extérieures**
- 12°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.



Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire salue particulièrement M. Marcel MATTAUER, adjoint honoraire, et M. Bernard ILTIS, tous deux membres de l'association des anciens combattants UNC-AFN de Senthheim. Faute de membres, cette dernière a été dissoute. MM. MATTAUER et ILTIS ont souhaité remettre le drapeau de l'association à la commune de Senthheim à des fins conservatoires.

Pour marquer ce fait, M. ILTIS a remis entre les mains de M. HIRTH, maire, le drapeau de la section UC-AFN de Senthheim.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Gérard STOECKLIN, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 3 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires (DDT) met fin à la mise à disposition de ses services pour l'instruction des actes d'urbanisme des communes compétentes comprises dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants, conformément aux dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

La CCVDS s'est proposée de mettre en place un service urbanisme afin d'apporter une assistance aux communes de son territoire pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les statuts de la CCVDS.

M. le Maire précise que la CCVDS demandera une participation aux communes en tarifant les différents actes instruits. Une première estimation effectuée sur la base de 50 000,-€ et sur les actes instruits pendant la période 2012-2014, chiffre le coût pour Senthheim aux environ de 5 000,-€ par an.

Vu l'arrêté préfectoral n° 013537 du 17 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 28 janvier 2015, portant sur la modification des statuts,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications de statuts suivantes :

3.1 Aménagement de l'espace

Ajout de la compétence suivante :

Urbanisme : Instruction des autorisations liées au droit du sol



Point 4 – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI)

M. le Maire indique qu’une réunion informelle du Conseil de la CCVDS, portant sur le PLUI, aura lieu le mercredi 25 février 2015. Il souhaite connaître les interrogations des membres du Conseil Municipal afin de pouvoir apporter des éclaircissements à l’issue de cette réunion.

Il rappelle quelques points :

- l’échéance du 27 mars 2017 à laquelle la CCVDS deviendra compétente en matière de PLU sauf si au moins 45% des communes membres représentant au moins 45% de la population s’y oppose ;
- l’échéance du 31 décembre 2015 de prescrire l’élaboration d’un PLU pour les communes non dotées à ce jour sauf si la commune entre dans le champ d’élaboration d’un PLUI ;
- Le fait que la CCVDS est favorable au transfert de cette compétence ;
- Le fait que seules quatre communes membres de la CCVDS sont actuellement dotées d’un PLU ;
- Le fait que la possibilité de réunir une minorité de blocage est improbable.

M. EIGENMANN s’insurge contre le fait que la commune ne soit plus libre des décisions sur l’occupation des sols.

M. KUNTZMANN souhaite que les dispositions du futur PLUI intègrent entièrement celles du PLU de Senheim et que chaque commune puisse prendre une part active aux modifications à venir.

M. STOECKLIN s’interroge sur la prise en charge financière de l’élaboration du PLUI. En cas de participation des communes il souhaiterait connaître la clé de répartition de celle-ci. Sur ce point M. KUNTZMANN aimerait que soit tenu compte du fait d’être déjà doté d’un PLU.

Point 5 - Convention avec GRDF

Suite à la présentation de GAZPAR par M. MAQUIN et à la séance des « commissions réunies » du 6 février, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de la convention avec GRDF.

M. STOECKLIN intervient afin de justifier son opposition à la signature de la convention. Aucune économie notable n’est attendue par la mise en place des compteurs communicants dont le coût est d’environ 1 milliard d’euros. Ces derniers seront répercutés sur les factures des abonnés. La convention, d’une durée de vingt ans, présentée par GRDF octroie une redevance « royale » de 50, -€ par an pour la commune.

Après délibérations, le Conseil décide, à l’unanimité, de ne pas signer la convention avec GRDF.

Point 6 - Espace Schuffenecker : mise en accessibilité

M. le Maire rappelle que la commune cherche un successeur au Docteur MOLLET. Jusqu’à ce jour aucun candidat ne s’est fait connaître. Afin d’attirer et de faciliter son installation, M. le Maire propose de mettre un local à la disposition d’un nouveau médecin.

M. le Maire indique que l’Espace Schuffenecker est le seul local communal dans lequel il est envisageable d’installer un cabinet médical. À cet effet, ce bâtiment nécessite plusieurs aménagements et une réhabilitation, ainsi qu’une mise aux normes d’accessibilité extérieure. M. le



Maire propose de procéder, dès que possible, aux travaux nécessaires, et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la réalisation des travaux de mise en accessibilité extérieure,
- la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement,
- le financement de ces travaux par les fonds propres de la commune et l'inscription du montant prévisionnel des dépenses correspondantes au budget primitif 2015 à l'article 2138,
- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2015 dans le cadre des travaux de mise en accessibilité extérieure et dans le cadre du maintien de services au public.

Point 7 - École maternelle

M. le Maire rappelle que lors de la visite de l'école maternelle par les membres du Conseil Municipal, Mme ILTIS, directrice, et les enseignants ont soumis des demandes pour réhabiliter certains locaux et la mise en place d'un préau capable d'accueillir les deux classes.

M. le Maire propose de procéder, dès que possible, aux travaux nécessaires, et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise en place d'un préau,
- le financement de ces travaux par les fonds propres de la commune et l'inscription du montant prévisionnel des dépenses correspondantes au budget primitif 2015 à l'article 21312
- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2015 dans le cadre des bâtiments scolaires.

Point 8 - Forêt : achat de parcelles

M. le Maire signale que les héritiers de M. Joseph EHRET ont proposé de vendre à la commune la parcelle cadastrée Section 16 – parcelle 4, Kagenwald d'une contenance de 15a 31ca au prix de 35,-€ l'are soit un total de 535,85 €. Cette parcelle étant contigüe de la parcelle 5, propriété de la commune, sur trois côtés, M. le Maire propose de procéder à l'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise sur le ban de Sentheim section 16 parcelle 4 lieu-dit Kagenwald d'une contenance de 15 a 31 ca pour la somme de 535,85 € et autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Point 9 – Achat de terrain

M. le Maire indique que Mme REINBOLT a contacté la commune afin de vendre des terrains situés au lieu-dit « Grumby ». Ces deux parcelles, cadastrées section 6 parcelle 24 et section 6 parcelle 69, d'une contenance totale de 14a 55ca, sont contigües à des parcelles communales. Les parcelles voisines (parcelles 23 et 70), d'une contenance totale de 4a 95ca, seraient également à vendre.



Sur proposition de M. le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à entreprendre des négociations avec les propriétaires des parcelles susnommées afin d'établir les modalités d'achat de ces terrains par la commune.

Point 10 - Emplois d'été

M. le Maire donne la parole à M. JAEG qui rappelle que, la commune fait appel, depuis plusieurs années, à des jeunes pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la période estivale. Il a, également, rappelé les critères de sélection : être Sentheimois, majeur et titulaire du permis de conduire B.

M. SUTTER intervient pour demander la possibilité de modifier ces critères en abaissant l'âge à 16 ans. M. le Maire répond que les conditions d'emploi de mineurs sont plus astreignantes et que l'expérience a démontré que la détention du permis de conduire est nécessaire.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette opération en maintenant les critères énumérés ci-dessus.

Point 11 - Délégations extérieures

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller (SMABD)

M. SCHEUBEL et M. EIGENMANN indiquent qu'ils ont visité les réalisations du SMABD à Reiningue et à Lutterbach. Ils se sont, également, rendus à Masevaux où leur a été présenté le programme 2015 des prochaines interventions le long de la Doller.

Point 12 - Divers et Informations

M. STOECKLIN a participé à l'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers dont la grande manifestation sera à nouveau la Kasnackamarch. Mme HERRMANN s'étonne de n'avoir pas été invitée, M. le Maire précise que ce n'était pas une réunion de la commission des Sapeurs-Pompiers, mais souligne que l'amicale pourrait inviter les membres de cette dernière à son assemblée générale.

M. le Maire indique qu'il a participé à l'assemblée générale des Cyclos de la Doller qui remercie la commune de son soutien en 2014.

M. STOECKLIN signale que Mme Martine DIFFORT est nommée directrice d'ICARE en remplacement de Mme Catherine SPECKLIN à partir du 1^{er} avril prochain. Par ailleurs, l'association fêtera son 20^{ème} anniversaire le 13 juin 2015.

M. le Maire indique que pour les travaux d'assainissement pluvial de l'entrée ouest, l'agence de l'eau Rhin-Meuse alloue à la commune une subvention de 11 130,-€.

M. EIGENMANN signale son désaccord avec l'information parue dans le Sentheim Infos sur l'interdiction de travailler en forêt pendant la période du 15 avril au 30 juin 2015.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h35.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 24 février 2015

ORDRE DU JOUR

- 1°) Nomination du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015
- 3°) Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
- 4°) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- 5°) Convention avec GRDF
- 6°) Espace Schuffenecker : mise en accessibilité
- 7°) École maternelle
- 8°) Forêt : achat de parcelles
- 9°) Achat de terrain
- 10°) Emplois d'été
- 11°) Délégations extérieures
- 12°) Divers et Informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. STOECKLIN	
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. SUTTER	
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme HERRMANN	
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal		
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER-BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		



SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		
----------	------	----------------------	--	--